

## Musée Classé - Adoption du programme de restauration des œuvres d'art - Demande de subventions - Encaissement et réaffectation

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les restaurations d'œuvres d'art suivantes, qui peuvent bénéficier du concours de l'État / Ministère de la Culture :

* Devis de Madeleine FABRE (sarcophage égyptien XXI dynastie)	36 564,38 F
* Devis de Jeanne AMOORE série de tableaux n° 1	19 725,55 F
série de tableaux n° 2	19 725,55 F
* Devis de Marie-France RACINE série de tableaux n° 1	19 725,55 F
série de tableaux n° 2	19 725,55 F
* Devis de Aubert GERARD supports de peintures	14 825,00 F
* Devis de Thérèse PRUNET «Joseph reconnu par ses frères» de Moeyart	14 232,00 F
* Devis de Maria BOHUSZ série de 3 dessins	9 488,00 F
«Pomone et Flore» de Tony Faivre	2 372,00 F
* Devis de Caroline CORRIGAN série de tableaux	13 046,00 F
* Devis de Véronique MONIER (4) Poncho d'enfant de laine	37 240,40 F
(5) Poncho d'enfant de laine	13 401,80 F
(6) Poncho d'enfant de laine	32 377,80 F
(12) Fragment en bande de laine	8 657,80 F
(14) Fragment en bande de laine	14 232,00 F
(16) Bande perlée	11 860,00 F
(17) Bande à effigies	14 232,00 F
(18) Fragment	28 108,20 F
soit au total la somme de	329 539,58 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions et à autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de l'État / Ministère de la Culture pour la réalisation de ces travaux.

Au fur et à mesure de la réception des arrêtés de subventions de l'État, il est demandé leur imputation en recettes au chapitre 903.61 / article 1051 (subvention de l'État) - 00509 / 52010 et en dépenses au même chapitre / article 235 (restauration d'œuvres d'art) - 00509 / 52010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.